



Walter K. HANAK, *The Nature and the Image of Princely Power in Kievan Rus', 980-1054: A Study of Sources*

Leiden – Boston, Brill East, 2014, 203 pages

Pierre Gonneau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/res/728>

DOI : 10.4000/res.728

ISSN : 2117-718X

Éditeur

Institut d'études slaves

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2015

Pagination : 359-362

ISSN : 0080-2557

Référence électronique

Pierre Gonneau, « Walter K. HANAK, *The Nature and the Image of Princely Power in Kievan Rus', 980-1054: A Study of Sources* », *Revue des études slaves* [En ligne], LXXXVI-3 | 2015, mis en ligne le 26 mars 2018, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/res/728> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/res.728>

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

Revue des études slaves

Walter K. HANAK, *The Nature and the Image of Princely Power in Kievan Rus', 980-1054: A Study of Sources*

Leiden – Boston, Brill East, 2014, 203 pages

Pierre Gonneau

RÉFÉRENCE

HANAK Walter K., *The Nature and the Image of Princely Power in Kievan Rus', 980-1054: A Study of Sources*, Leiden – Boston, Brill (East Central and Eastern Europe in the Middle Ages, 450-1450, vol. 25), 2014, 203 p.
ISBN 978-90-04-25982-9

- 1 Principalement connu pour la monographie qu'il a cosignée avec Marios Philippides (*The Siege and the Fall of Constantinople in 1453: Historiography, Topography and Military Studies*, Ashgate, 2011), W. K. Hanak entreprend de donner sa vision du pouvoir princier à l'époque considérée comme l'Âge d'or de la Rus' de Kiev. Il traite, en effet, des règnes de Vladimir (980-1015) et de son fils Jaroslav (1019-1054) qui constituent une sorte d'exception dans la mesure où il s'agit de la seule période où le pouvoir princier s'exerce de façon quasi-monarchique. Le plan du livre est simple et limpide : le premier chapitre traite de la nature et de l'image du pouvoir princier à Kiev à partir du milieu du IX^e siècle, et jusqu'à la mort de Jaroslav (1054). Les quatre chapitres suivants examinent les influences qu'ont pu exercer les théories et les pratiques émanant des voisins immédiats de la principauté de Kiev. La première place est donnée à Byzance (ch. II), puis viennent les composantes scandinave, ou varègue, (ch. III), khazare (ch. IV) et slave orientale (ch. V). L'A. a mis à contribution une abondante bibliographie qui témoigne du fait que la problématique a déjà été amplement étudiée. On s'étonne surtout de l'absence des travaux de V. Vodoff, sur la titulature princière et le lexique du pouvoir à travers les sources, et de F. Thomson, sur les traductions slavonnes des

œuvres de la tradition grecque et leur diffusion dans la Rus'¹. En effet, ces études fouillées auraient été précieuses dans le présent livre.

- 2 W. K. Hanak utilise les sources étrangères connues pour la période qu'il traite, mais sa recherche repose avant tout sur le *Récit des temps passés*, comme l'indique la reproduction en couverture de la page de garde de la *Chronique laurentienne*. Cette source autochtone, compilée au début du XII^e siècle, est complétée par la *Chronique de Vladimir-Suzdal'* (XIII^e s.)², les chroniques novgorodiennes et pskovitaines (envisagées comme deux séries d'annales qui se déclinent respectivement en quatre et trois rédactions), les principales compilations des XV^e-XVI^e siècles (*Chronique de la Trinité*, *Chronique de Tver'*, *Compilation moscovite grand-principière du XV^e siècle*, *Chronique de la Résurrection*, *Chronique de Nikon*, *Chronique de L'vov*, *Livre des degrés de la généalogie impériale*, *Chronographe dans la rédaction de 1512*), des textes hagiographiques (les œuvres du métropolite Hilarion, *l'Éloge de Vladimir* par Jacques le Moine, la *Vie anonyme de Vladimir*, la *Vie de la princesse Olga*, les œuvres du cycle de Boris et Gleb), les monuments du droit canon (adaptations du *Nomocanon*, *Code de loi pour le peuple*, Règlements ecclésiastiques de Vladimir et de Jaroslav), et civil (*Justice russe*). On remarque lors de la présentation de ces sources qu'elles sont souvent abordées à travers des éditions et des travaux critiques plutôt anciens, sans référence aux outils bibliographiques que fournit le *Slovar' knižnikov i knižnosti Drevnej Rusi*³. Cette approche explique peut-être une vision que l'on serait tenté de qualifier d'hyperdocumentaire, en vertu de laquelle la source ne peut dater que du temps de son auteur présumé. Or, les règlements ecclésiastiques (*Ustav*) attribués à Vladimir et à Jaroslav sont des compilations dont il est difficile de retracer l'état primitif du XI^e siècle, quant à la *Pravda Russkaja*, elle n'a pas été édictée en 1016 (comme on le lit p. 95), mais est, elle aussi, le résultat d'un processus de codification du droit coutumier qui s'étend sur plusieurs siècles. Sa tradition manuscrite n'est pas antérieure au XIII^e siècle et la version courte que l'on trouve dans une des versions de la *Première chronique de Novgorod* date du XV^e siècle. La formule qui l'introduit, reprise textuellement par l'A. : *по сеи грамоте ходите* (p. 116) n'apparaît dans le formulaire des chartes russes qu'à la fin du XIV^e siècle et n'a donc rien à voir avec les pratiques de l'époque de Jaroslav⁴. Quant au « Testament » du même Jaroslav, plusieurs fois cité (p. 67-68, 123-125), son existence en tant que document rédigé vers 1054 est extrêmement douteuse. On a bien sous cette année un récit circonstancié des instructions que le prince donne à ses fils et des lots qu'il leur assigne, mais il s'agit d'un discours recomposé et non d'un document inséré, contrairement aux traités byzantino-russes ou à l'*Instruction* de Vladimir Monomaque. Dans le livre de W. K. Hanak, une tension permanente existe entre deux pistes parallèles : l'A. veut-il étudier la réalité de l'exercice du pouvoir et la conception que les contemporains en avaient, en faisant la part des clichés que contiennent inévitablement les sources, ou bien entend-il analyser la *représentation* du pouvoir qui nous a été laissée par les sources slaves des XI^e-XII^e siècles, en décryptant les composantes byzantines, varègues, khazares ou slaves qu'elle véhicule, ou prétend véhiculer ?⁵ La brève conclusion donnée au chapitre VI montre qu'il pencherait plutôt pour la seconde voie, puisqu'il assigne le rôle principal aux « Early Rus' writers » dont la mission est de concilier une nouvelle conception du prince chrétien avec un passé païen « bien établi », ou assumé avec une certaine fierté (p. 167).
- 3 Leur premier outil, comme le souligne l'A., est l'Ancien Testament qui offre un modèle de pouvoir d'abord décentralisé, puis monarchique, au temps de David et de Salomon.

Le parallèle entre Vladimir et Jaroslav et les rois hébreux montre que la conversion de la Rus' est le résultat du dessein de la Providence. Se développe alors une conception théocratique du pouvoir princier, de tradition judéo-chrétienne, en vertu de laquelle le prince de Kiev est la source de toute loi et justice, le bienfaiteur et le berger de son peuple. Toutefois, son pouvoir n'est pas illimité et l'interprétation de la volonté divine serait réservée au clergé. Ici, il conviendrait de discuter la faiblesse structurelle de la narration : certes Vladimir, après son baptême, ajuste son comportement en fonction des remontrances que lui font « les évêques »⁶, mais le *Récit des temps passés* est très vague en la matière et il n'est question ni d'un métropolite, ni de diocèses particuliers pour la bonne raison qu'ils sont en cours de création. Qui sont donc ces « Rus' bishops and other high church ecclesiastics » auxquels W. K. Hanak attribue tant d'influence ? (p. 168). D'après le même *Récit des temps passés*, lors des révoltes païennes de 1071, presque un siècle après la conversion de Vladimir, c'est le prince ou un agent du prince qui rétablit l'ordre, alors que les clercs sont passifs (l'évêque de Novgorod) ou brillent par leur absence. Ajoutons que le modèle biblique, extrêmement prégnant dans le *Récit des temps passés*, doit être compris, nous semble-t-il, comme un cadre narratif, offrant des figures et des formules ainsi qu'une morale⁷, plutôt que comme un emprunt réfléchi aux structures politiques de l'Orient, ou la conscience d'une similarité avec les usages des anciennes tribus hébraïques (p. 67). Les fils de Vladimir sont au nombre de douze pour faire écho aux douze tribus d'Israël, mais absolument rien n'indique qu'il y ait eu un partage de la principauté de Kiev en douze circonscriptions (p. 36-40). En effet, les douze fils se succèdent parfois sur le même trône et n'ont pour la plupart pas de postérité. De même, les fils de Jaroslav respectent fort peu son « Testament » (comme le reconnaît l'A. p. 68), puisque les trois aînés s'efforcent de monopoliser les trônes au profit de leurs lignées et pratiquent encore la rotation de leurs fils entre diverses cités. On considère en général que c'est seulement à partir des années 1132-1139 que le fractionnement de la Rus' en entités régionales devient effectif. De ce fait, l'opposition entre « forces centrifuges » et « forces centripètes » dès le temps de la guerre de succession entre Vladimir et ses demi-frères (977-980) semble un anachronisme (p. 122). Si Vladimir est présenté, *a posteriori*, comme le seul à être digne de régner sur l'ensemble du pays russe, c'est parce que les rédacteurs de la chronique savent qu'il va se convertir et parce qu'ils attribuent les origines de la querelle fratricide à de mauvais conseillers et à un divertissement que la religion réproouve, la chasse.

- 4 Selon W. K. Hanak, le deuxième pilier sur lequel repose le pouvoir princier est la coutume ancestrale. Sa perception n'est pas changée par l'adoption du christianisme.
- 5 Le prince converti accepte les préceptes du droit canon, mais lui et ses successeurs refusent d'être exclusivement dépendants de la tutelle ecclésiastique grecque, *a fortiori* de se reconnaître vassaux de l'empereur byzantin. Cela est tellement vrai que, pour la période 907-971, le *Récit des temps passés* fait suivre chaque campagne des Rus' d'un traité imposé aux Grecs et souligne que ces derniers ont dû accepter de payer un tribut, ce que ne manquera pas de rappeler l'historiographie moscovite du XVI^e siècle. Une autre particularité de la Rus' est que le prince y reste soumis à la loi commune, alors que le *basileus* est en théorie au-dessus de la loi (p. 169). Ces réflexions sont justes, mais on doit s'interroger sur le degré d'assimilation de l'idée impériale dans la Rus'. Rappelons qu'encore en 1393, le patriarche de Constantinople Antoine IV juge nécessaire d'expliquer à Vasilij I^{er} de Moscou la nature et la dignité du pouvoir impérial⁸. On suit W. K. Hanak quand il affirme que, dans l'élaboration de leur modèle

princier, les écrivains de la Rus' s'efforcent consciemment d'assumer un héritage composite, à la fois slave, scandinave et byzantin. Ils jettent ainsi les bases d'une tradition historiographique indépendante (p. 170). Mais il conviendrait aussi de rappeler que, si les premières pages du *Récit des temps passés* empruntent nommément à une source grecque traduite en version slave, la Chronique de Georges Hamartole, la forme annalistique elle-même est étrangère à la tradition byzantine et traduit plutôt une influence occidentale dont la portée est sans doute sous-estimée. L'A. évoque bien le mariage polonais de Svjatopolk « le Maudit », qui sera suivi de bien d'autres, mais ne creuse pas la question des emprunts qui auraient pu passer par cet intermédiaire.

- 6 En définitive, si l'on en revient au point de départ, c'est-à-dire au *Récit des temps passés*, il semble que le cadre chronologique de l'étude est trop restreint. En effet, la « période monarchique » des années 980-1054 n'a de sens dans ce texte qu'en contraste avec la période des partages et de l'harmonie précaire entre princes frères (ou cousins) qui caractérise les années 1054 à 1117 (terme chronologique du *Récit des temps passés*) et même des épisodes antérieurs (Jaroslav et Mstislav de part et d'autre du Dnepr entre 1024 et 1036). Ce n'est pas un hasard si le *Récit des temps passés* commence par l'épisode du partage du monde entre les fils de Noé, au lendemain du Déluge, avec cette prescription fondamentale : « chacun s'interdit d'empiéter sur le lot de son frère et ils vivaient chacun sur leur territoire⁹ ». Cet ordre des choses préfigure celui que les princes cousins issus du triumvirat de 1054 s'efforceront de restaurer ou d'instaurer à partir du Congrès de Ljubeč, en 1097 : « Pourquoi ruinons-nous le pays russe en fomentant la sédition parmi nous ? Pendant ce temps, les Polovtses déchirent notre pays et se réjouissent de nos guerres intestines. Mais à présent, nous nous engageons d'un seul cœur et nous défendrons le pays russe : que chacun tienne son héritage : à Svjatopolk – Kiev, l'héritage d'Izjaslav, à Vladimir – l'héritage de Vsevolod, à Davyd, Oleg et Jaroslav – l'héritage de Svjatoslav¹⁰ ».

NOTES

1. V. Vodoff, *Princes et principautés russes : X^e-XVII^e s.*, Northampton, 1989 (Variorum CS 304) ; F. Thomson, *The Reception of Byzantine Culture in Mediaeval Russia*, Ashgate, 1999 (Variorum CS 590).
2. ВЛАДИМИРСКИЙ ЛЕТОПИСЕЦ, traduit de façon impropre : *The Vladimir Annalist* (sic pour Little Annals), p. 202. On peut aussi discuter *Muscovite Annalistic Code* (sic pour Compilation) à la p. 197. La *Chronique de Joachim*, création de V. N. Tatiščev, est citée, sans qu'il soit toujours clair qu'il s'agit d'une source inventée. Sur ce texte, voir A. Lavrov, « Vasilij Tatiščev, “Mabillon russe” ou mystificateur ? La *Chronique de Joachim* dans l'*Histoire de Russie* (v.1748-1750) », in *Écrire et réécrire l'histoire russe, d'Ivan le Terrible à Vasilij Ključevskij (1547-1917)*, sous la direction de P. Gonneau et E. Rai, Paris (Collection historique de l'Institut d'études slaves, 51), 2013, p. 77-88.
3. Voir notre compte rendu, *Revue des études slaves*, t. LXXVI, fasc.1, 2005, p. 63-65.
4. C. Zuckerman, « О ПРАВДЕ РУССКОЙ », *Ruthenica* 12, 2014, p. 108-156, qui donne un bilan très complet de l'étude du texte.

5. Il peut d'ailleurs arriver que cette prétention soit fallacieuse. Ainsi, les familles de la noblesse russe des ^{xvii} et ^{xviii} siècles revendiquaient très volontiers des origines tatares, jugées prestigieuses, quitte à romancer leur généalogie.

6. *Chronique laurentienne*, in *ПОЛНОЕ СОБРАНИЕ РУССКИХ ЛЕТОПИСЕЙ*, М., t. 1, 1962, col. 126-127 (s.a. 6504/996).

7. C'est ce que démontrent les travaux de I. N. Danilevskij, consultés par W. K. Hanak, mais assez peu utilisés dans le corps de son travail, ou encore l'article de F. Mouchard, « Les citations scripturaires dans la "Chronique Hypatienne" », *Revue des études slaves*, t. LXXIV, 2002-2003, p. 419-429.

8. F. Miklosich, J. Müller, *Acta et diplomata graeca medii aevi sacra et profana*, Vindobonae, t. 2, 1862, n° 447, p. 188-192.

9. *Chronique laurentienne...*, col. 5.

10. *Ibid.*, col. 256-257.

AUTEURS

PIERRE GONNEAU

Université Paris-Sorbonne